

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 26 novembre 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

**n°2025-11-26-05**

<b>Date de la convocation</b>  <b>21/11/2025</b>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINE par Sonia DOUAY</p> <p><b>Étaient absent excusé :</b> Sébastien VILLAIN</p> <p><b>Étaient absents non excusés :</b> Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p>
Convoqués : 23 Présents : 13 Représentés : 6 Absents : 4	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire explique que deux sportifs participant à des compétitions internationales ont déposé en mairie une demande d'aide financière pour les aider à faire face aux charges que leurs participations entraînent.</p> <p>La commune souhaite mettre en place un dispositif d'aide individuelle aux athlètes afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs performances et de leur projet.</p> <p>En effet, les sportifs de haut niveau contribuent à la dynamique et au rayonnement de la commune en prenant part aux compétitions internationales.</p>
<b>OBJET :</b>  <b>Finances</b>  -	<p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>Décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'octroyer une aide financière aux sportifs de haut niveau, à hauteur de 50 % du montant des dépenses engagées, avec un plafond de 500 € par compétition selon les conditions suivantes :</li></ul>
<b>Soutien financier aux sportifs de haut niveau</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Être domicilié sur la commune d'Ailly-sur-Noye,</li><li>✓ Participation à des compétitions internationales,</li><li>✓ Fournir l'ensemble des justificatifs des dépenses engagées par le sportif.</li></ul>

## Suite délibération n°2025-11-26-05

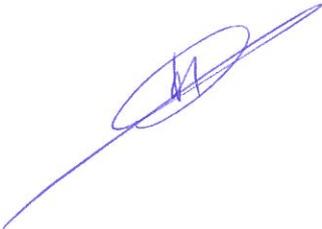
En contrepartie il sera demandé à l'athlète, aidé financièrement par la commune dans le cadre du présent dispositif, de s'engager à :

- ✓ Avoir un comportement exemplaire et respecter les règles de l'éthique sportive (code moral et sportif établi par les fédérations sportives, engagement contre toutes formes de discrimination...),
- ✓ Valoriser l'image du sport et du territoire Communal,
- ✓ Informer la Commune de tout changement dans sa situation,
- ✓ Informer la Commune de ses performances sportives en cours de saison,
- ✓ Mentionner, par tous moyens, le soutien financier de la Commune (interviews, communiqués et dossiers de presse, réseaux sociaux...),
- ✓ Participer aux manifestations communales à la demande de la mairie,
- ✓ Taguer sur les réseaux sociaux la commune d'Ailly-sur-Noye,
- ✓ Insérer le logo de la commune sur les supports de communication

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

